

Montréal, le 3 juin 2025

À l'attention de
Sonia Montpetit
Directrice, service de l'urbanisme
100, rue Charbonneau
Rosemère (QC), J7A 3W1



Objet : Opposition à la démolition du 165-179 Chomedey (Maison Wenninga)

Madame,

Nous nous joignons ici à la Société d'histoire et de généalogie des Milles-Îles ainsi qu'à la Fédération Histoire Québec pour vous demander la sauvegarde de la maison Wenniga.

Bien que l'inventaire du patrimoine bâti qui doit être réalisé avant le 1^{er} avril 2026 doit contenir minimalement les bâtiments construits en 1940 ou avant, la *Loi sur le Patrimoine Culturel* du Québec indique qu'il n'y a pas que l'année de construction qui entre dans la définition de ce qui est un immeuble patrimonial.

En effet, on y indique qu'un « immeuble qui présente un intérêt pour sa valeur [...] architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, [...] sociale (ou) urbanistique » peut être considéré comme patrimonial.

Sur cette base, nous, l'APMAQ

Considérant que la municipalité de Rosemère indique dans son Plan d'urbanisme apporter de l'importance au patrimoine immobilier;

Considérant que la maison sort de l'ordinaire et ajoute à l'originalité et à la beauté de votre ville;

Considérant qu'elle fut conçue par l'architecte bien connu George Robb (1923-1991) qui était surtout actif en Ontario, faisant de la maison Wenninga une rareté;

Considérant qu'il s'agirait de la dernière maison encore debout conçue par cet architecte. Nous réitérons qu'il est impératif de sauver ce bâtiment pour les générations futures et demandons au Comité de Démolition et à la Ville de Rosemère d'en refuser la démolition.



Michael Jacques, Directeur général



Clément Locat, Président